

GRILLE DE SUIVI DU CNAS DU 7 JUILLET 2016

Thème	Page PV	Contenu	Décision	Suivi / observations
Participation des présidents des associations des personnels à la réunion des responsables des associations des personnels du ministère de la culture et de la communication	11	Chaque année 1 courrier du président du CNAS est adressé aux DRAC pour qu'ils accordent le congé nécessaire pour sa participation à la réunion au président ou son représentant et qu'ils prennent en charge les frais de mission. Aucun courrier envoyé pour les présidents des associations des EP et des SCN	Courrier adressé aux DRAC comme chaque année et courrier adressé aux Etablissements publics et aux services à compétence nationale	Courriers signés par le président du CNAS demandant le bénéfice du congé nécessaire pour la participation à la réunion des responsables d'association et la prise en charge des frais de transport et séjour. Ces courriers ont été adressés le 1 ^{er} avril 2016 aux DRAC d'une part et aux Etablissements publics et Services à compétence nationale d'autre part.
Réunion des présidents des associations des personnel		Souhait exprimé par les présidents des associations des personnels lors de leur dernière réunion de bénéficier d'une journée de travail supplémentaire lors de leur prochaine réunion en 2017 pour échanger notamment sur les synergies à développer dans le périmètre des nouvelles régions		
Logement social	18-22	Réflexion sur la politique de logement social du MCC- Inadéquation entre souhait du bénéficiaire et proposition du MCC en matière de logement social	Mise en œuvre d'un chantier du logement social	Réunion du groupe de travail logement social le 6 avril 2016 ; compte rendu à l'ordre du jour.
Protection sociale complémentaire	11-17	Renouvellement du référencement de la protection sociale complémentaire du ministère de la culture et de la communication	Ouverture d'une négociation et création d'une nouvelle prestation sociale ministérielle	Réunions du groupe de travail les 19 février et 4 juillet 2016
Charte sociale	20	Favoriser l'accès à la culture des salarié-e-s des prestataires, une des bonnes pratiques énoncées dans la charte sociale est d'envisager la possibilité que ces salarié-e-s puissent accéder aux prestations culturelles proposées par les associations du personnel dès lors que leurs statuts le permettent	Réflexion sur ce thème au cours de la réunion des présidents d'association	Plusieurs associations ouvrent déjà leurs activités aux salariés d'entreprises extérieures. Ont la qualité de membres associés ou invités. Vérification par les associations de leurs statuts. Une condition, que l'entreprise extérieure n'ait pas de Comité d'entreprise.
Renouvellement de la carte culture en janvier 2017	22	Demande de prise en compte de la dépense exceptionnelle du coût de fabrication de la carte culture	Prise en compte de la demande	1 ^{er} devis fourni